



Maroc

La reconstruction d'Agadir

Les études sismologiques les plus récentes font apparaître le phénomène sismique comme un événement normal dans la vie de l'écorce terrestre et qui intéresse à peu près la totalité de la surface du globe. Il faut cependant un concours de circonstances particulièrement malheureux pour qu'un accident naturel de cette sorte prenne figure de cataclysme, entraînant la mort de milliers de personnes et la destruction d'un très grand nombre d'habitations. La nature morphologique de la zone intéressée par le séisme, la proximité d'une agglomération habitée, la plus ou moins grande profondeur de l'épicentre, l'heure à laquelle se produit le séisme et la qualité des constructions soumises aux effets du phénomène, sont autant de facteurs entrant en ligne de compte. Bien que l'histoire garde le souvenir de tremblements de terre particulièrement meurtriers — Lisbonne, Messine — une telle conjonction de hasards défavorables demeure assez rare. Sur les trois ou quatre plus importantes catastrophes enregistrées ces dernières années et qui ont intéressé une agglomération urbaine, Agadir, El Barce en Lybie, Skoplié, seule Agadir a rassemblé les circonstances les plus critiques qui ont amené sa destruction totale.

La ville était située sur un accident géologique connu des géologues et des géographes. Le séisme avait son épicentre proche de la ville, en profondeur et en surface. La majorité des constructions était médiocre. Enfin, le cataclysme eut lieu en fin de soirée à une heure où les habitants se trouvaient soit dans leurs demeures, soit rassemblés dans des lieux publics. Le bilan se situe autour de 15 000 morts.

S'agissant d'un pays en voie de développement il semble utile de souligner les conditions qui ont favorisé la renaissance d'Agadir qui, six ans après le séisme, est une ville à peu près totalement reconstruite et dont le chiffre de population est déjà supérieur à ce qu'il était en 1960.

Nécessité de reconstruire la ville

La reconstruction d'Agadir a été rendue nécessaire par sa situation privilégiée de

capitale administrative et économique d'une grande province qui s'étend de l'Atlas, au nord, jusqu'au Sahara. Cette nécessité impérieuse a guidé la volonté du gouvernement marocain malgré les difficultés, principalement d'ordre économique, apparues au cours de la reconstruction. L'effort de l'Etat a été chiffré à environ 50 millions de dollars, chiffre remarquable si l'on songe que les pays en voie de développement prioritaires tels que l'éducation ou l'équipement industriel.

La reconstruction d'Agadir a été organisée par le gouvernement central. L'une des caractéristiques les plus notoires d'un pays en voie de développement est l'insuffisance numérique et qualitative des administrations provinciales. En l'occurrence, l'Etat s'est substitué à l'administration locale. Un certain nombre de lois ont été promulguées à cet effet qui ont facilité la reconstruction et qu'il importe de signaler.

a) L'Etat a pris à sa charge la reconstruction de tout l'équipement administratif et social de la ville.

a pu être menée, par la suite, en trois ans, par un organisme spécialement créé à cet effet, le Haut commissariat à la reconstruction d'Agadir.

b) Tous les sinistrés ont reçu sous forme de subvention la moitié de la valeur de leur patrimoine expertisé et l'autre moitié sous forme de prêt à long très terme et à faible intérêt, à la condition obligatoire que cette aide soit totalement réinvestie à Agadir même.

c) Les terrains nécessaires à la reconstruction ont été totalement expropriés pour permettre la réalisation d'un plan d'urbanisme moderne et rationnel.

Importance des études

Le Maroc dispose d'un Service d'Urbanisme d'Etat qui a été chargé de dresser le plan d'aménagement de la nouvelle ville avec une grande liberté de moyens. Les études géologiques, le programme de la nouvelle cité, son plan d'aménagement, les études d'architecture ont nécessité environ deux années. La reconstruction proprement dite



Un certain nombre d'éléments ont déterminé les polarités les plus importantes du plan. L'utilisation du port existant, la nécessité de décaler la ville par rapport à son ancien site, à la demande des sismologues sont les premiers éléments qui ont influé sur le schéma de la cité. Un centre moderne composé d'immeubles orientés et de places commerciales a été étudié avec soin notamment du point de vue interférence des circulations piétonnières et mécaniques.

Un ensemble de quartiers plus traditionnels (maisons à patio, demeures de commerçants grossistes comprenant logements et dépôts, Agadir étant de toujours un important relais commercial, petits logements économiques ouvriers, également en atrium) correspondant aux vœux de la population marocaine, ont été réalisés, en la zone industrielle.

Agadir, dont le climat californien est remarquable, a un avenir touristique indéniabie. Aussi bien les urbanistes se sont-ils attachés à définir une zone balnéaire et

liaison directe avec le centre moderne et touristique (hôtels déjà réalisés, villages de vacances, camping, etc.) qui constitue une entité directement reliée à la ville, mais dispose d'une grande profondeur de terrain. L'arrivée des routes nord et sud entre la ville et la zone touristique contribue à affirmer la valeur du paysage et sa vocation. Une déviation obligatoire pour les poids lourds sauvegarde le caractère urbain de ces accès. (voir schéma)

Enfin, l'équipement socio-culturel et administratif ainsi que les espaces libres (parcs et jardins, places publiques) ont été vus très largement et dans la perspective d'un accroissement rapide de la population.

D'ores et déjà, il convient de signaler la reconstruction d'Agadir comme l'un des événements les plus significatifs de l'urbanisme moderne. D'une part, à titre de symbole de ce que peut réaliser un pays en voie de développement, d'autre part comme exemple d'urbanisme parfaitement adapté aux conditions locales.

Mourad Ben Embarek

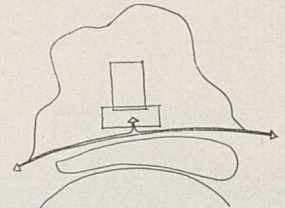


Schéma déviation poids lourd



ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX

1. administration provinciale 2. gare routière voyageurs 3. caserne de gendarmerie 4. plage publique 5. parc des sports 6. centre de santé/centre Reda Barnen 7. caserne des sapeurs-pompiers 8. tribunal régional 9. hôtel de police 10. marché de gros 11. gare routière marchandises 12. souk 13. lycée 14. hôpital 15. lazaret 16. hôpital ophtalmologique 17. voie d'évitemment

A. CENTRE URBAIN

18. place commerciale 19. place administrative 20. terrasse 21. jardin public 22. hôtel de ville 23. poste principale 24. musée 25. marché 26. mosquée principale 27. tribunal

B. NOUVEAU TALBORDJ

28. place 29. rue commerciale 30. jardin public 31. terrain de sports 32. marché

C. SECTEUR TOURISTIQUE ET BALNÉAIRE

33. accès à la plage 34. aménagements balnéaires publics 35. jardin de front de mer 36. boisement des dunes 37. palais de S.M. le Roi 38. zone hôtelière 39. centre d'animation 40. clubs sportifs

D. SECTEUR RÉSIDENTIEL

41. centre commercial

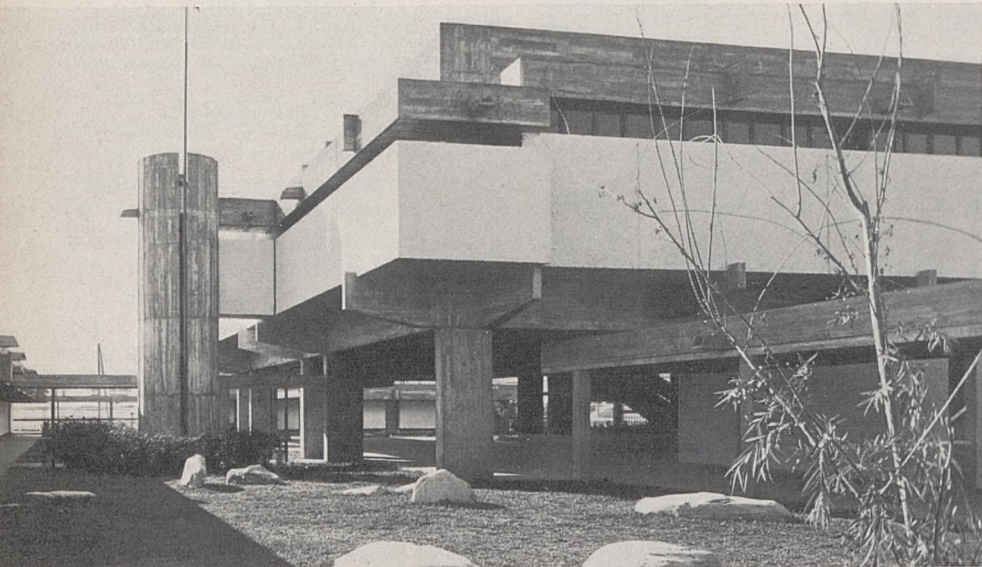
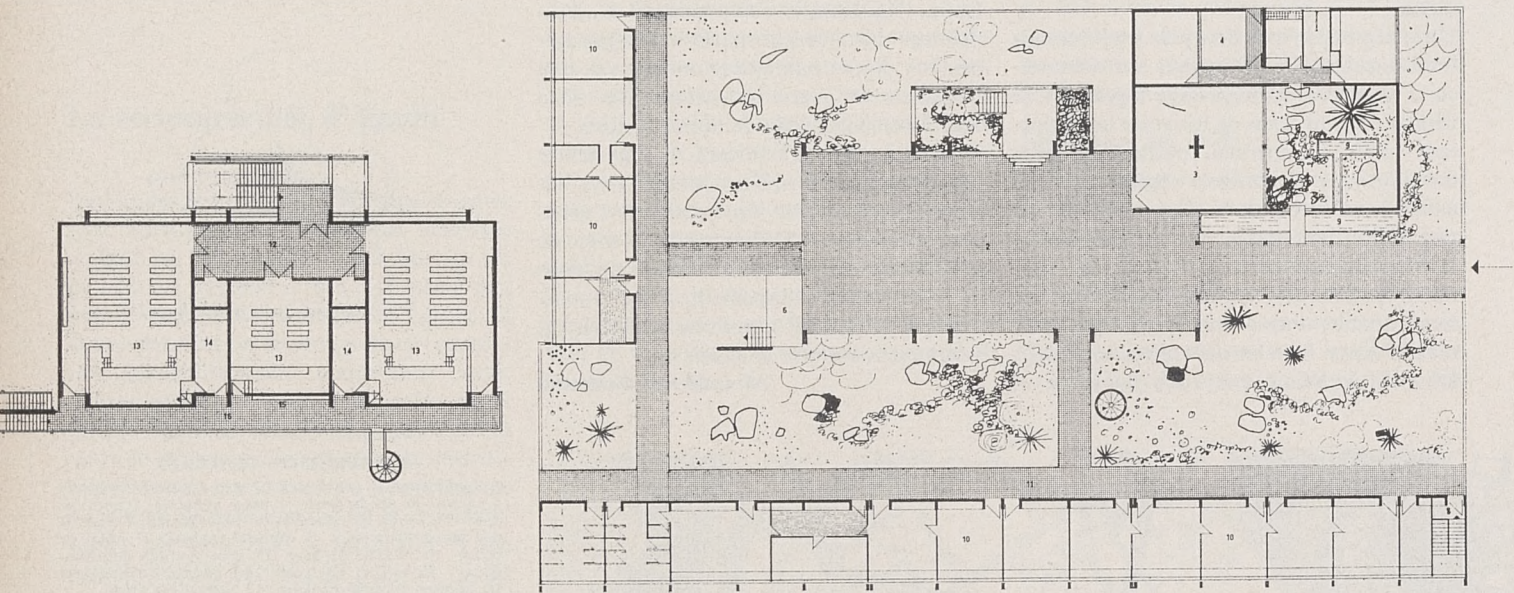
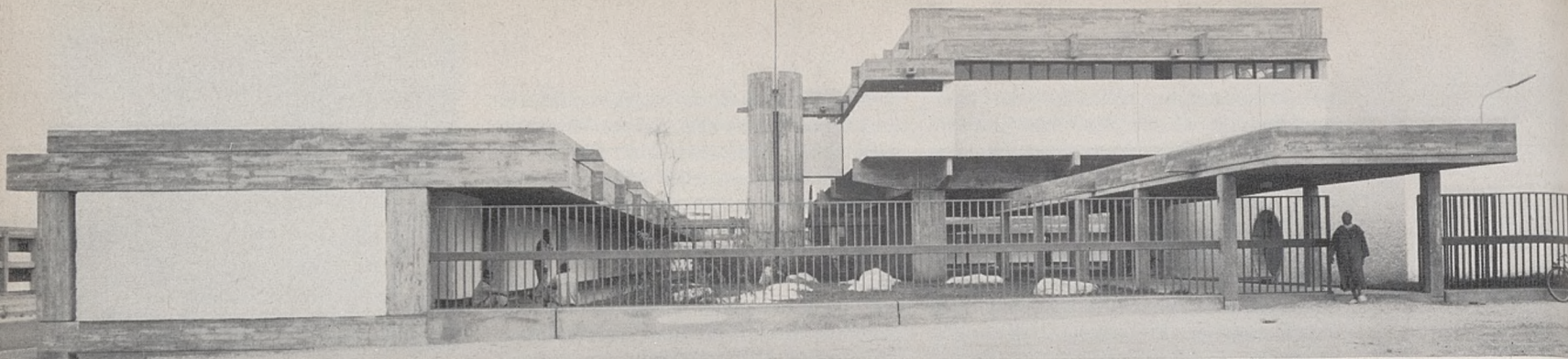
E. QUARTIER INDUSTRIEL SUD

42. place principale 43. place commerciale 44. jardin public 45. terrain de sports 46. secteur industriel 2^e et 3^e catégorie 47. marché 48. poste de quartier

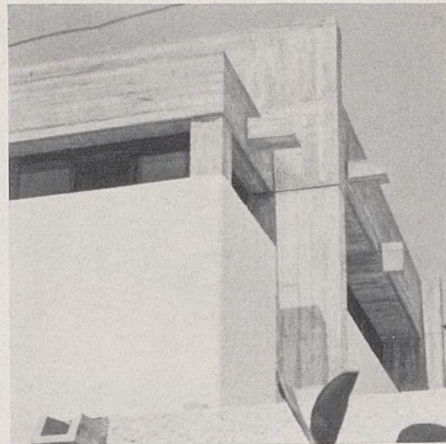
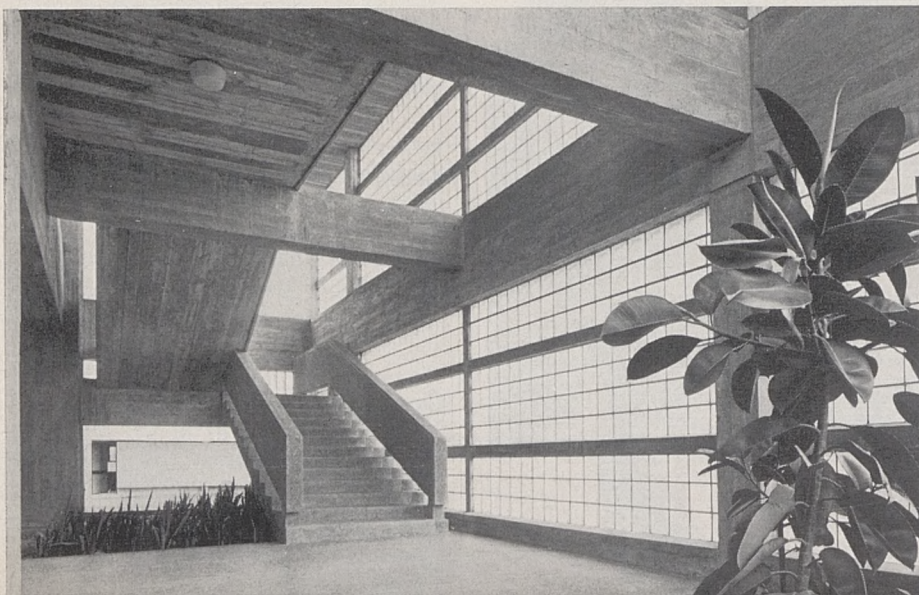
e écoles primaires j maisons de jeunes d dispensaires

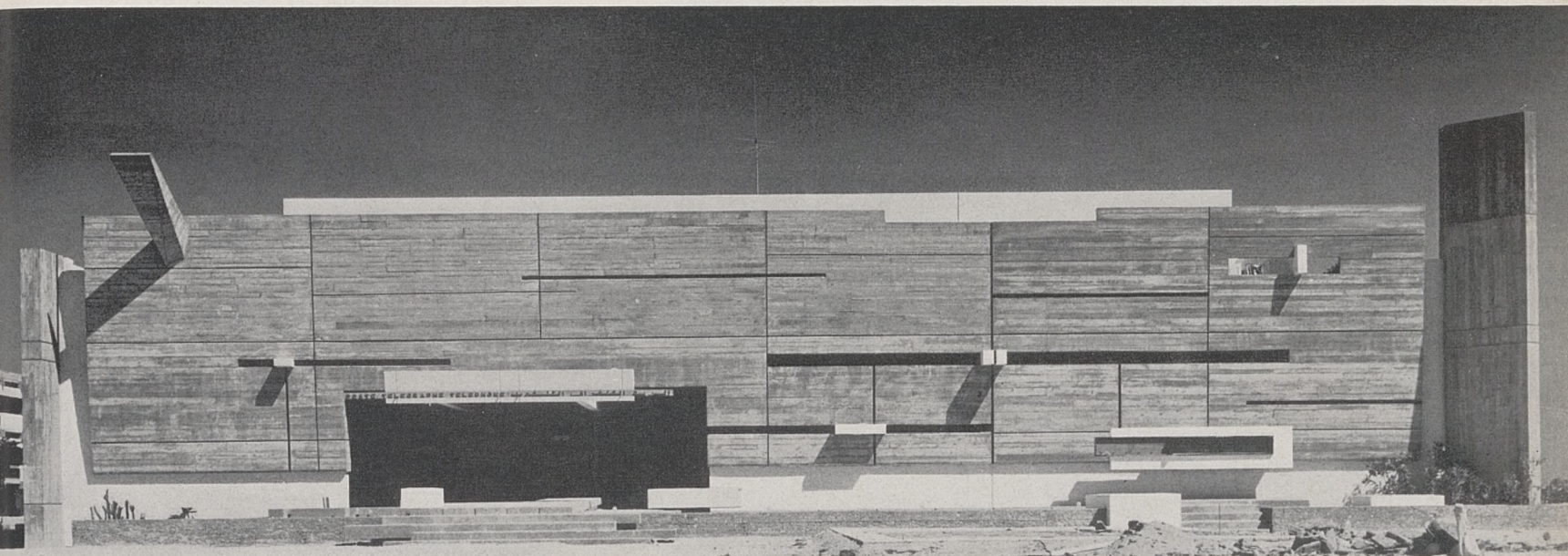
La baie d'Agadir



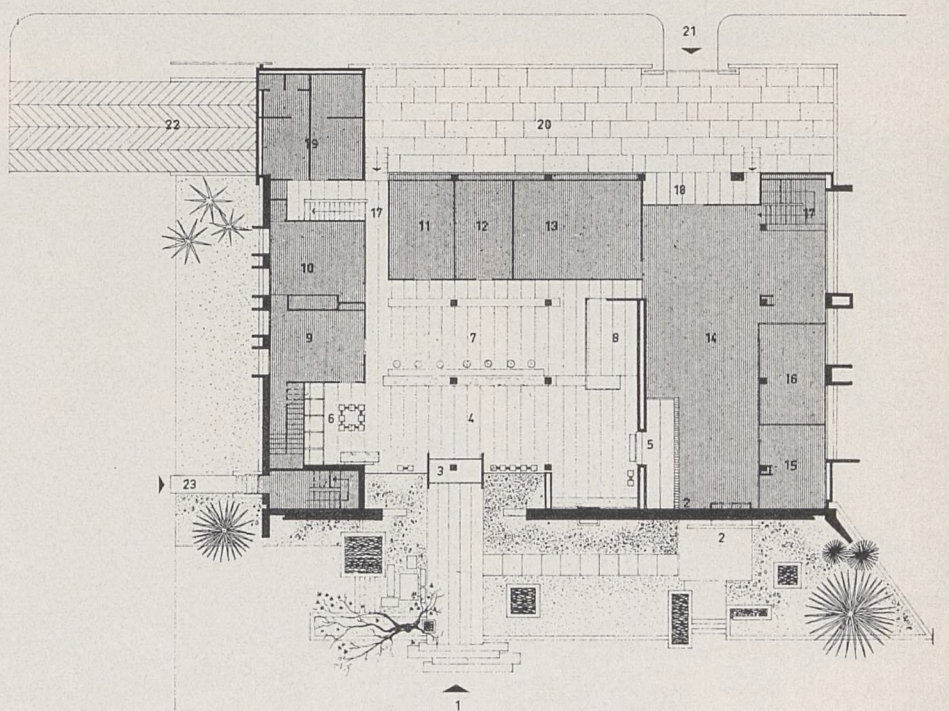
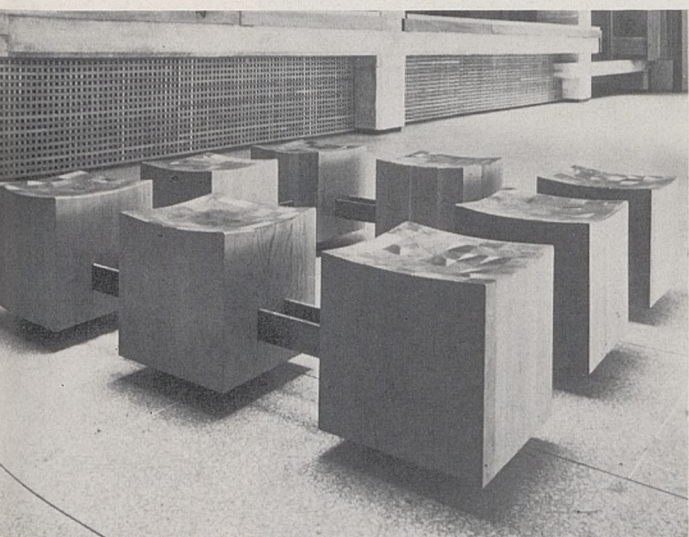


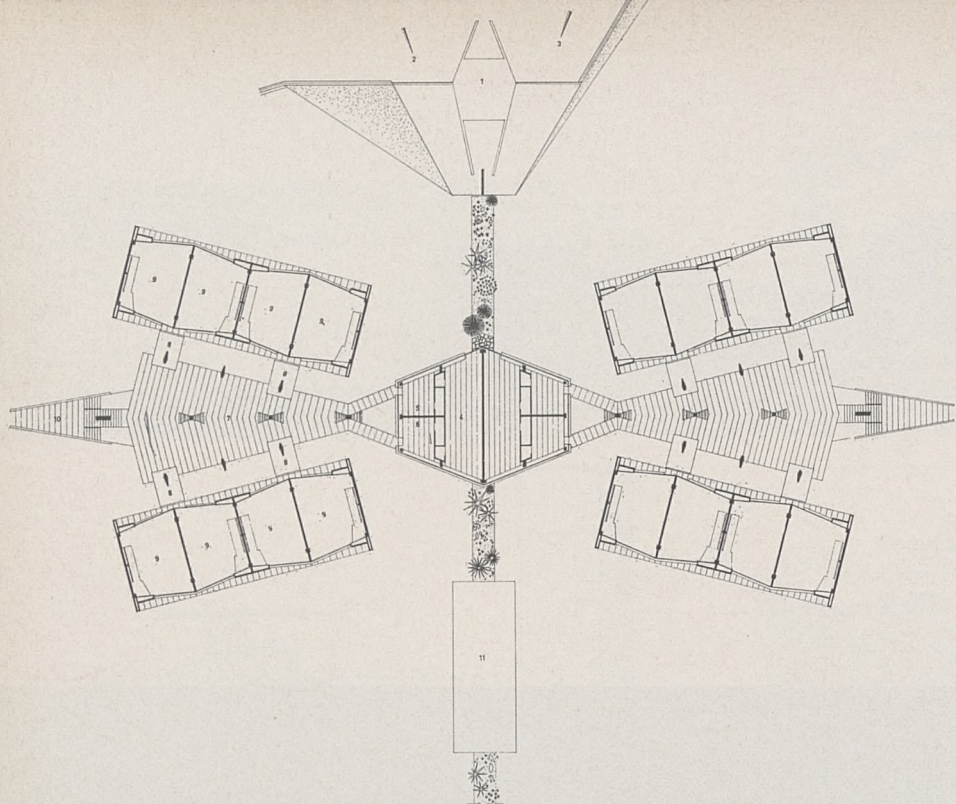
Tribunal. Centre urbain
E. Azagury, architecte



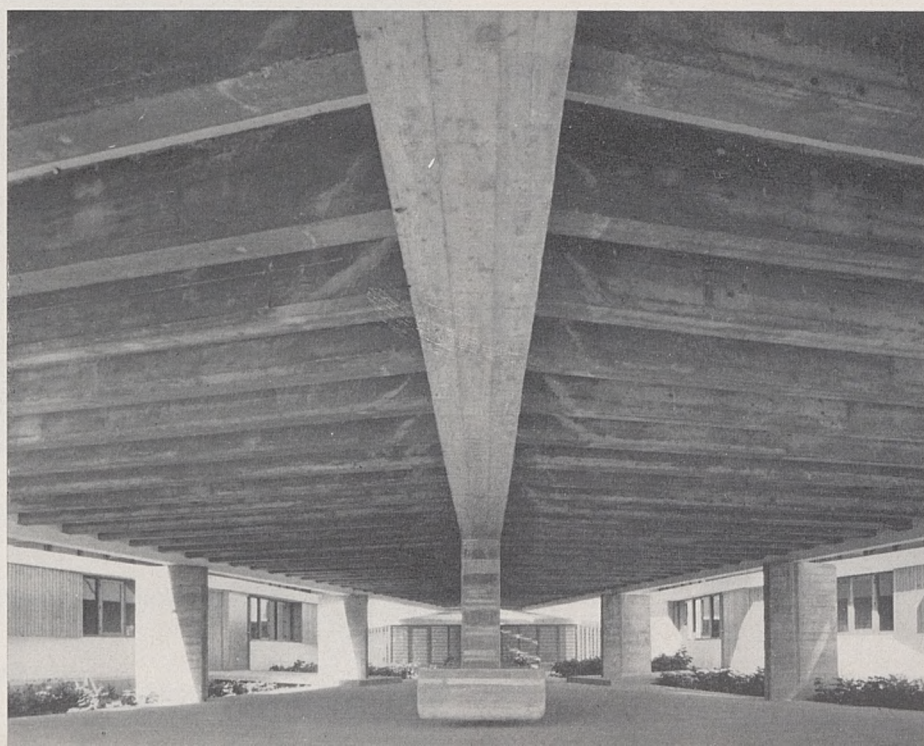
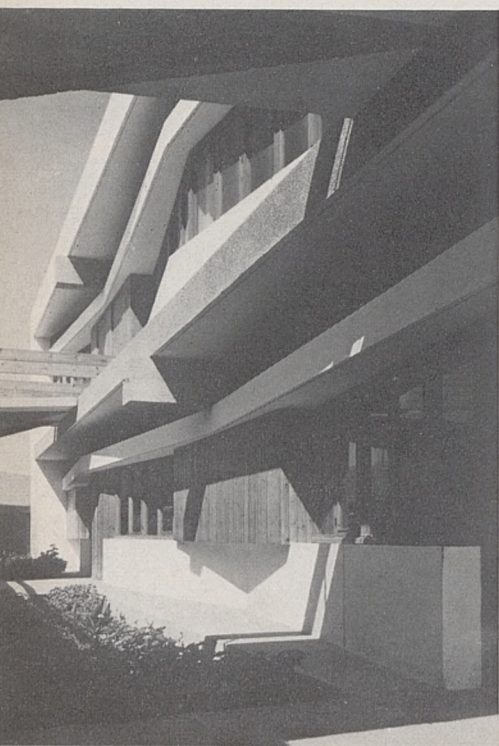
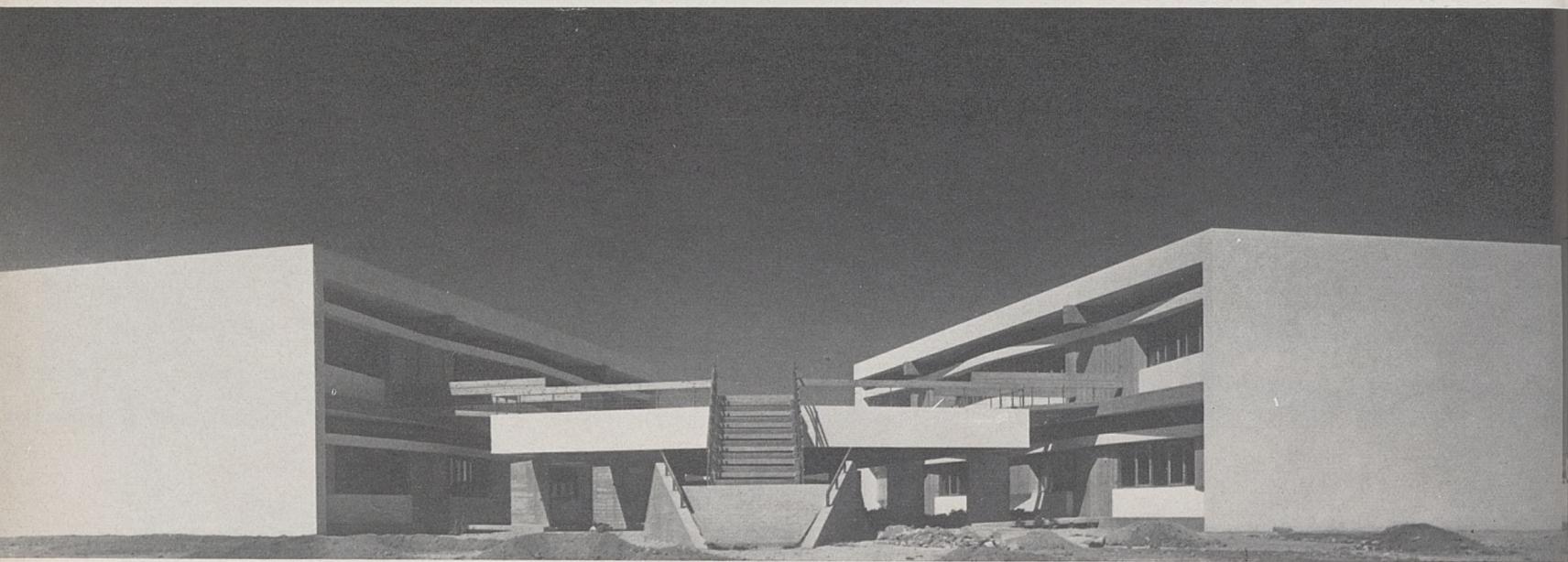


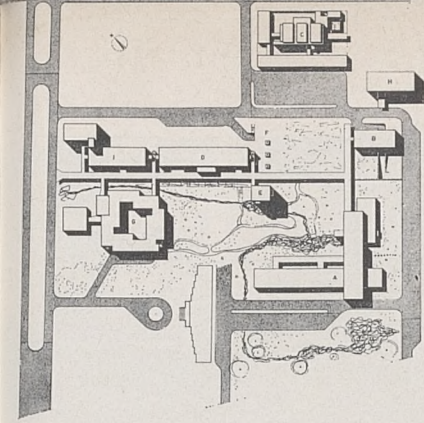
Poste principale. Centre urbain
J. F. Zevacco, architecte



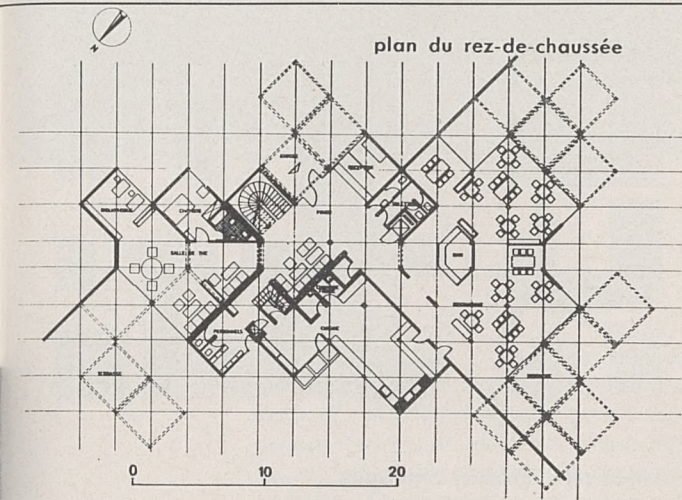
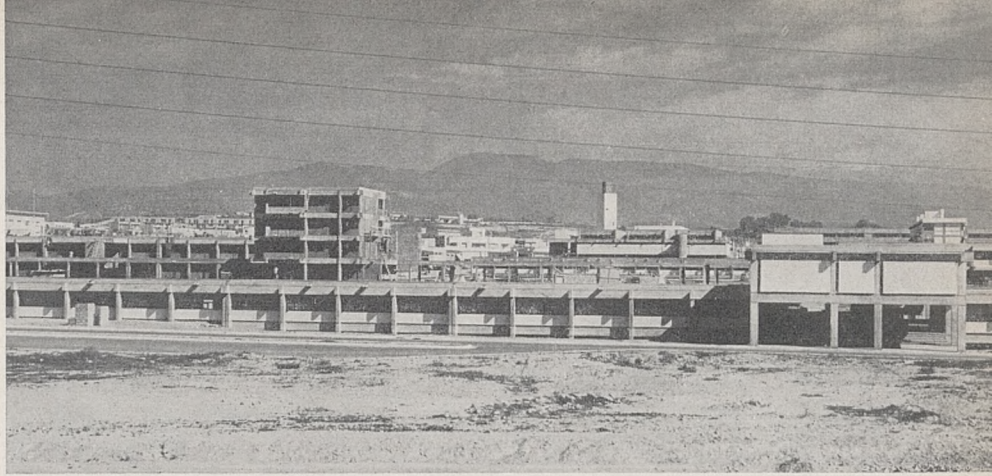


Ecole. Secteur résidentiel
J. F. Zevacco, architecte

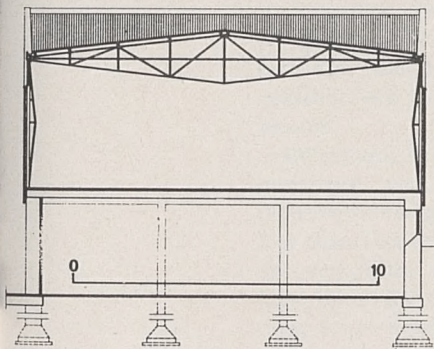
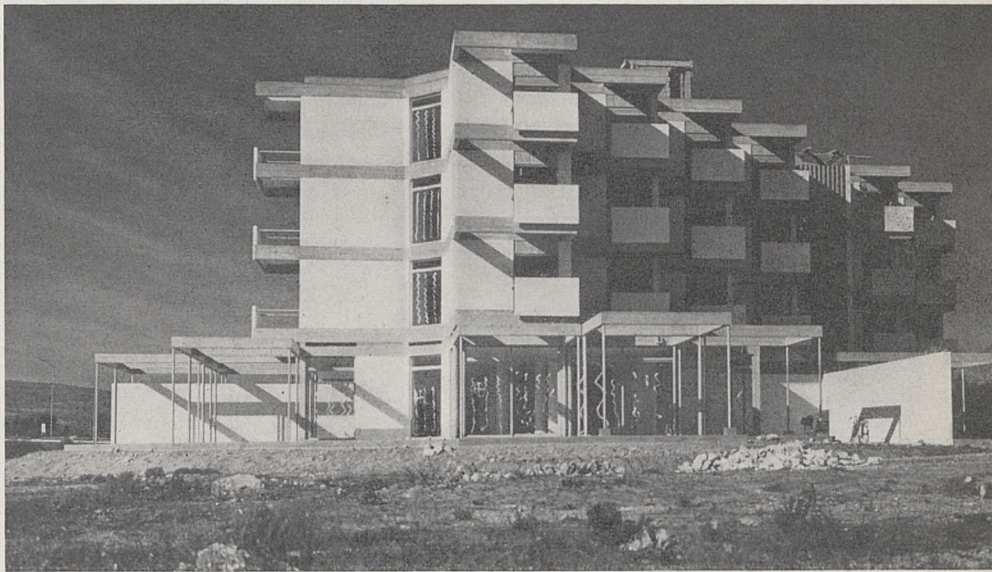




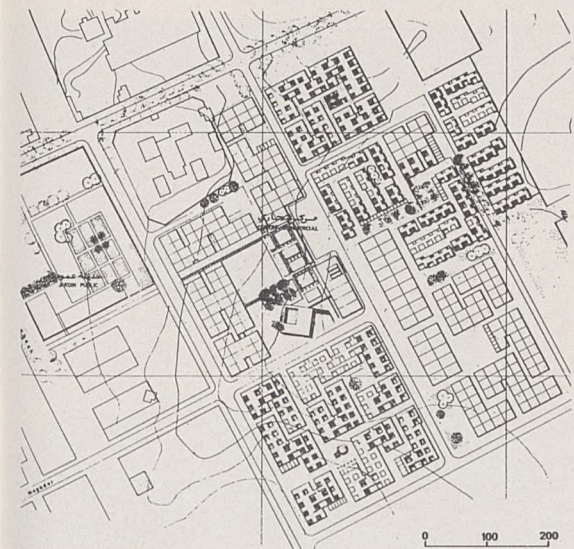
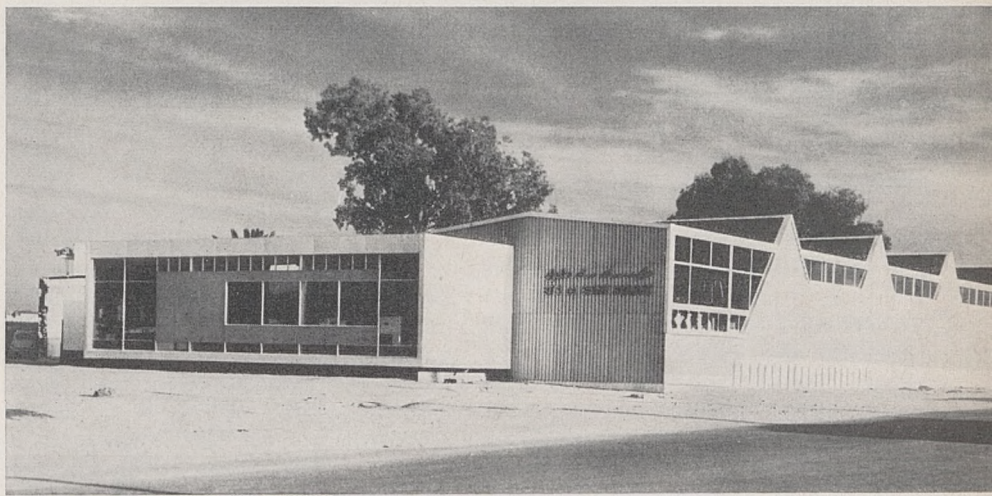
Cité administrative
E. Azagury, architecte



Hôtel. Secteur touristique
H. J. Lenz, architecte
E. Leoncavallo, architecte associé



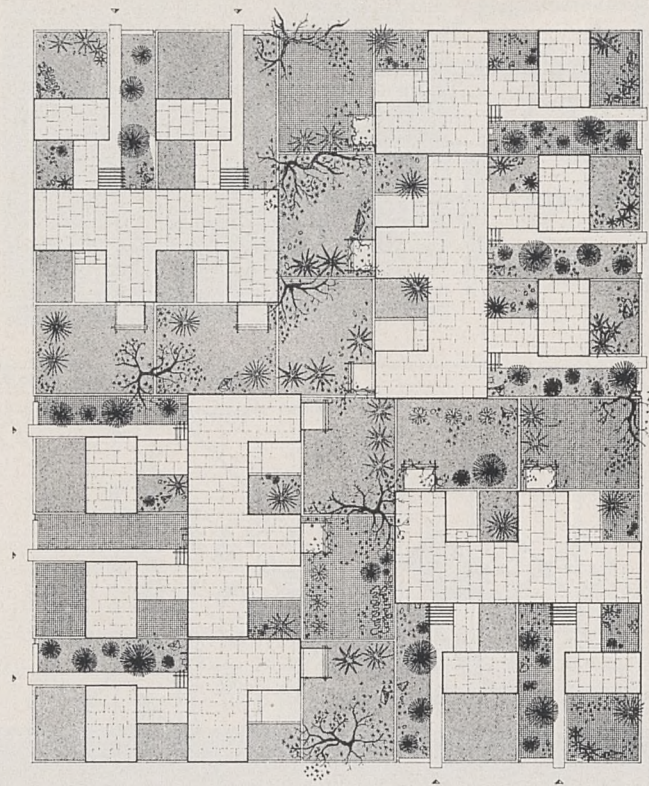
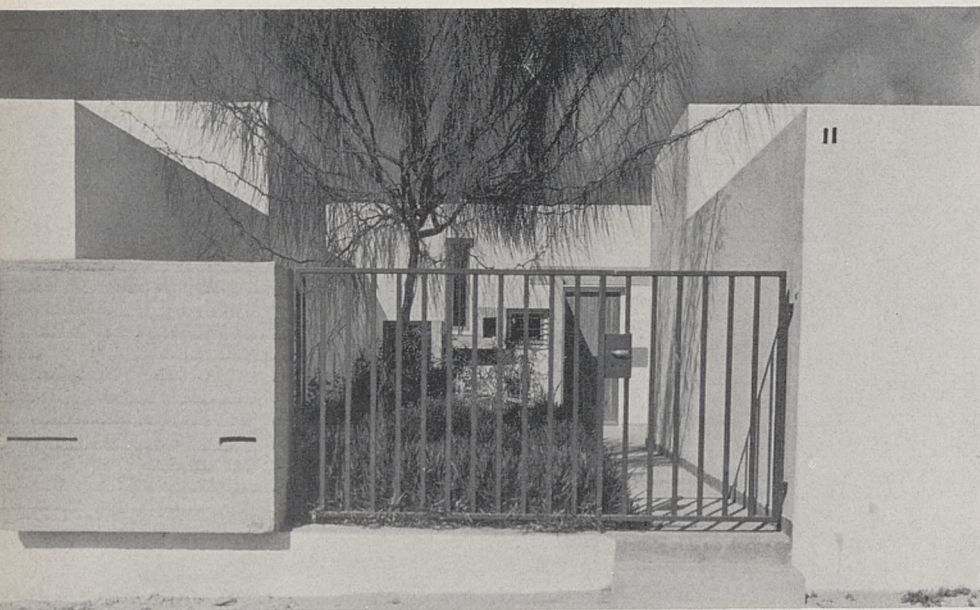
Usine et dépôts.
Quartier industriel sud
C. Verdugo, architecte



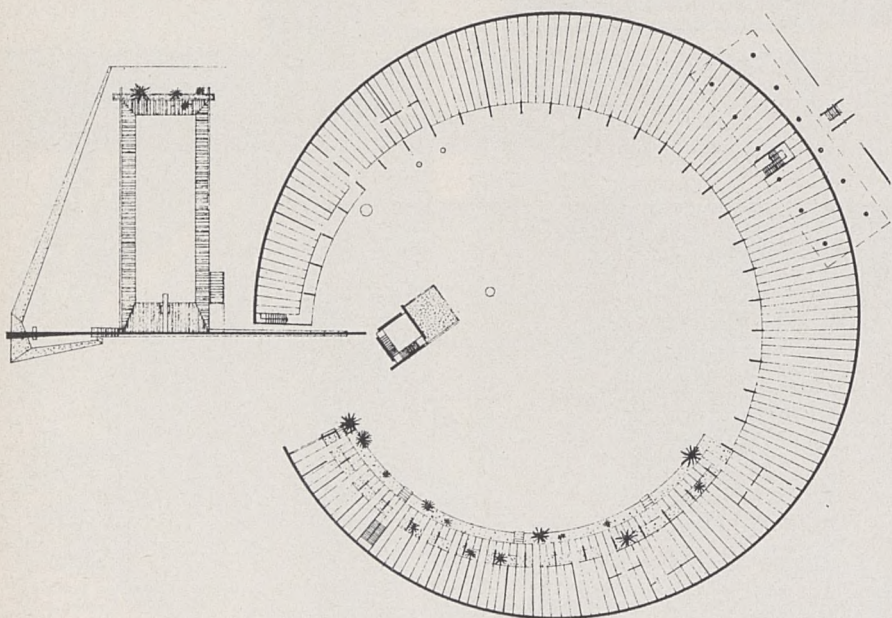
Cité ouvrière. Quartier industriel sud
J. P. Ichter, architecte



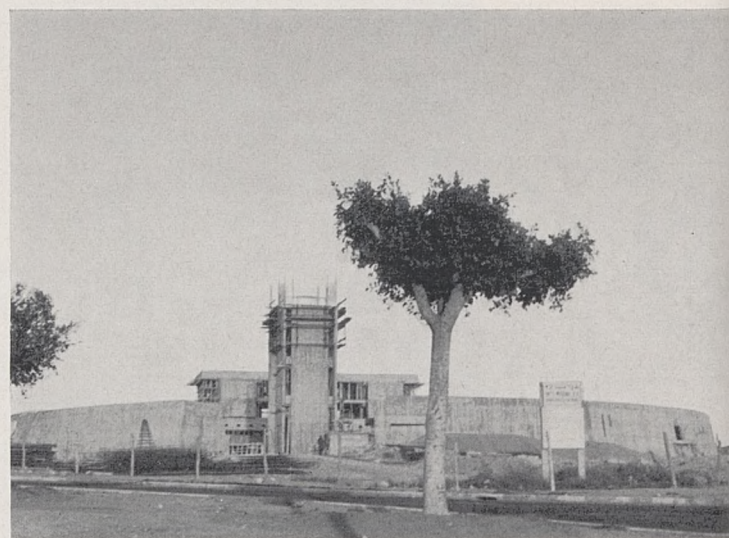
Photos: Ministère des Travaux
Publics, service de l'urbanisme
Anthony Krafft

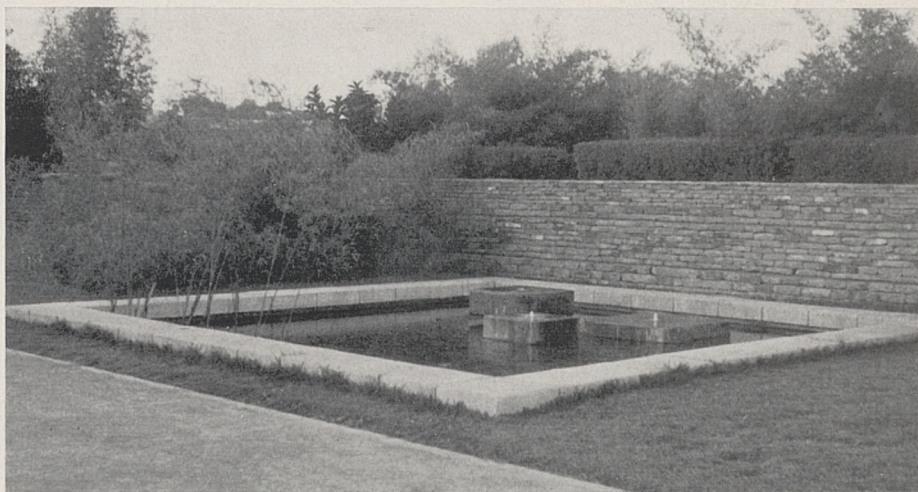


Logements. Quartier résidentiel
J. F. Zevacco, architecte



Caserne des pompiers
J. F. Zevacco, architecte





Jardins du centre urbain

J. Challet, architecte paysagiste

Der Wiederaufbau Agadirs hat sich auf Grund seiner gut situierten Lage als Verwaltungs- und Wirtschaftshauptstadt einer großen Provinz, die sich vom Atlasgebirge bis zur Sahara hin erstreckt als notwendig erwiesen. Zu diesem Zwecke wurden von der marokkanischen Zentralregierung einige Gesetze erlassen.

a) Der Staat übernimmt den Wiederaufbau sämtlicher Sozial- und Verwaltungseinrichtungen der Stadt.

b) Zuschüsse für die Geschädigten und langfristige Darlehen zu niedrigem Zinssatz, unter der Bedingung, daß die Gelder ausschließlich in Agadir selbst investiert werden.

c) Enteignung der für die Ausführung eines modernen und rationellen Bebauungsplanes notwendigen Grundstücke.

Der ehemalige Hafen der Stadt wurde wieder verwendet. Jedoch wurde er gemäß dem Vorschlag der Erdbebensachverständigen etwas versetzt. Die Stadt bietet heute ein modernes Zentrum, traditionellere Viertel mit Patio-Häusern und für die Touristen ein Bade- und Hotelviertel mit Ferien- und Campingdörfern usw. In Anbetracht des schnellen Anwachsens der Bevölkerung wurden zahlreiche Freiflächen, Plätze, Parks und Gärten vorgesehen. Der Wiederaufbau Agadirs erscheint uns als eines der bezeichnendsten Beispiele des modernen Städtebaus.

Because of its privileged position as the administrative and economic capital of a large province which stretches from the Atlas Mountains to the Sahara, the rebuilding of Agadir has been organised by the central Marocain government and they have even passed several laws in order to effect this.

a) The rebuilding of the entire social and administrative equipment of the town undertaken by the state.

b) Compensation to the victims and long term loans, at low interest, on condition that the money lent were reinvested, in total, in Agadir itself.

c) Compulsory purchasing of the land necessary for the rebuilding scheme in order to enable the plan for modern and rational town planning to be carried out. Under the auspices of the Haut Commissariat à la Reconstruction the town to-day offers a modern centre, a group of more traditional sectors of houses with patios and, for the tourists, a seaside area and hotels, holiday villages, camping, etc. The open spaces, squares, parks and gardens have been envisaged on a grand scale, with a view to a rapid growth in the population. Even now the rebuilding of Agadir would seem to be one of the significant examples of modern town planning.

Haciéndose necesaria por su situación privilegiada de capital administrativa y económica de una gran provincia que se extiende desde el Atlas hasta el Sahara la reconstrucción de Agadir ha sido organizada por el gobierno central marroquí que ha promulgado a este efecto algunas leyes:

a) El Estado se encargará de la reconstrucción de todo el equipo social y administrativo de la ciudad.

b) Subvenciones a los que han sufrido con el siniestro y préstamos a largo plazo, con bajo interés a condición de que los fondos suministrados sean reinvertidos en la totalidad en Agadir mismo.

c) Expropiación de los terrenos necesarios para la reconstrucción a fin de permitir la realización de un plan de urbanismo moderno y racional.

Bajo la égida del Alto Comisariato de Reconstrucción la ciudad, de la cual se utiliza el puerto existente, pero un poco desplazado en relación a su antiguo sitio, a petición de los sismólogos, propone hoy

un centro moderno, un conjunto de barrios más tradicionales con casas con patio y, para los turistas una zona balnearia y de hoteles con aldeas para las vacaciones, camping, etc. Los espacios libres, plazas, parques y jardines han sido proyectados ampliamente, en la perspectiva de un aumento rápido de la población.

Desde ya la reconstrucción de Agadir aparece como uno de los ejemplos significativos del urbanismo moderno.

Resa necessaria dalla situazione privilegiata di capitale amministrativa di una grande provincia che va dall'Atlas al Sahara, la ricostruzione di Agadir è stata organizzata dal governo centrale marocchino, che ha perfino promulgato alcune leggi a tal uopo:

a) La ricostruzione di tutto l'equipaggiamento sociale e amministrativo della città sarà assunta dallo Stato.

b) Sovvenzioni e prestiti a basso interesse sono forniti alle vittime, alla condizione però che i fondi così ricevuti vengano completamente investiti a Agadir.

c) L'espropriazione dei terreni necessari alla ricostruzione è stata prevista per permettere la realizzazione di un piano urbanistico moderno e razionale.

Sotto l'égida dell'Alto Commissariato alla ricostruzione di Agadir, è stato deciso di ricostruire la città spostandola leggermente su domanda degli sismologi. Il vecchio porto è utilizzato. Il progetto prevede un centro moderno, dei rioni più tradizionali con case a patio e, per i turisti, una zona balneare d'alberghi con villaggi di vacanze, campeggi, ecc.

Gli spazi liberi, piazze, parchi e giardini sono stati largamente contati in prevista di un rapido aumento demografico.

Già fin d'ora, la ricostruzione di Agadir appare quale esempio significativo dell'urbanistica moderna.